

**Éléments du paysage à préserver**

**Patrimoine architectural :**

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Porte
- Mur
- Élément architectural
- ⊠ Croix
- ⊠ Lavoir

**Patrimoine naturel :**

- Arbre [A]
- Alignement d'arbres [A]
- Verger
- Haie
- Secteur [S]

**Légende :**

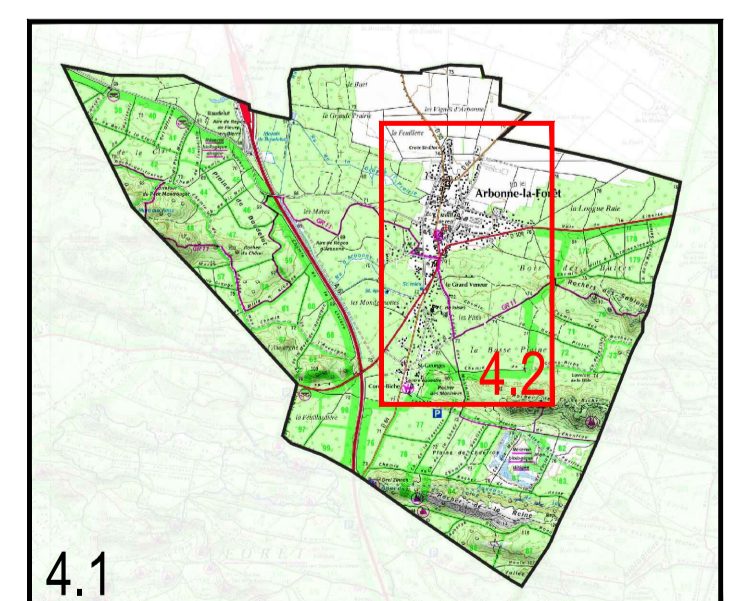
- Zone UA
- Zone UB
- Zone 2AU
- Zone A
- Zone N
- Espace boisé classé à conserver
- Limite de protection des lisières des bois > 100 hectares

Emplacement réservé		
Objet		Bénéficiaire
①	Accès public ouvert à tous modes de déplacement	Commune
②	Bande arborée + cheminement doux	Commune
③	Cheminement doux paysager	Commune

Pièce  
4.2

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME D'ARBONNE-LA-FORET (77)



**PLAN DE ZONAGE**  
Bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	14 décembre 2017 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	